



**DELIBERATION DU BUREAU DU 23 JANVIER 2023 – MORBIHAN HABITAT**

Le 23 janvier 2023 à 16H00, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 18 janvier 2023.

<b>Membres présents (7) :</b> <i>Mme Hortense LE PAPE</i> <i>M. David ROBO</i> <i>M. Pierre GUEGAN</i> <b>En visio conférence :</b> <i>Mme Marie-Hélène HERRY</i> <i>M. Fabrice LOHER</i> <i>M. Marc BOUTRUCHE</i> <i>Mme Yolande HANVIC</i>	<b>DELIBERATION N°4. BU 2023 01 23</b>	
	<b>Patrimoine locatif social de l'ancien OPH LORIENT HABITAT</b>	Coût horaire de la régie sur 2023

Le tarif horaire de main d'œuvre, pour les travaux effectués par les agents de la régie et applicable au calcul du montant des réparations locatives, est réévalué chaque année.

La variation du prix de l'heure de régie est indexée sur l'évolution des loyers ou, lorsque le taux de variation n'est pas encore arrêté, sur l'indice de révision des loyers (IRL) établi par l'INSEE.

Pour l'année 2023, il est proposé d'indexer le prix de l'heure de régie sur l'évolution des loyers, soit 3,50 %.

Le montant de l'heure de régie 2022 était de 27,72 €.

Pour la période de transition 2023, en attendant une harmonisation des pratiques au sein de Morbihan Habitat, le montant de l'heure de régie applicable aux travaux facturés est fixé à 28,69 €.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents, le BUREAU décide :

- de valider l'indexation du prix de l'heure de régie sur l'évolution des loyers votée pour 2023, soit 3,50 %,
- de fixer ainsi le taux horaire de la régie à 28,69 € pour la facturation de travaux aux locataires des logements sociaux de l'ancien OPH Lorient Habitat.